

Réf: Dossier 285118

Avis de constitution

SOCIETE « HORIZONTECH »

Siège Abidjan Cocody Angré 8e tranche a 400
metres du lycée moderne angré cité don melo, Lot 1, Ilot
1

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 10 Jan 2024, et enregistrés au CEPICI le 23 Jan 2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « HORIZONTECH »

Objet : -TRAVAUX FIBRE OPTIQUE,
-TRAVAUX ELECTRICITE BATIMENTS,
-MAINTENANCE PREVENTIVE ET CURATIVE DES
GROUPEES ELECTROGENES,
-INSTALLATION GROUPE ELECTROGENE,
-CABLAGE RESEAUX, DEVELOPPEMENT
APPLICATIONS MOBILES, PRESTATION DE SERVICES.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement
souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan Cocody Angré 8e tranche a 400
metres du lycée moderne angré cité don melo, Lot 1, Ilot

1

Dirigeant(s) M KIPRE BLEMAN AUGUSTIN (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-01100 du 05/02/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°06581/GTCA/RC/2024 du 05/02/2024

